

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 17 JUIN 2024
N° 2024041**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes

Date de la 1 ^{ère} convocation :	11/06/2024
Membres en exercice :	32
Présents :	22
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet : 2024041 Modification de la liste des emplois

Titulaires présents : DUEZ Marie José « Artres », BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine « Hérin », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MAITTE Sarah et MANGENOT Cédric « Quérénaing », CHOAIN Isabelle « Prouvy », POTIER Sylvia « Raismes », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », SAVARY Dominique et YAHIAOUI Malika « Trith Saint Léger », BISIAUX Christian « Verchain Maugré »

Suppléants présents : MAROUSEZ Bérénice « Prouvy »

Titulaires absents/excusés : ANDRE Liliane « Artres », DUSART Julien « Aulnoy lez valenciennes », PAMART Jean Baptiste « Famars », JOURNEZ Karl « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », HAVEZ Christine « Prouvy », TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde

VU, le code général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Madame la Présidente RAPPELLE à l'assemblée, la précédente délibération modifiant la liste des emplois du Comité des âges en date du 25/03/2024.

Madame la Présidente EXPLIQUE à l'assemblée qu'il y a lieu de créer et de supprimer des postes sur la liste des emplois du Comité des âges comme ci-dessous :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	25/03/2024	"ou"	17/06/2024	POSTES POURVUS TITULAIRES	POSTES POURVUS NON TITULAIRES	POSTES NON POURVUS
		4		24			
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché territorial principal	35H	1		1	1	0	0
Attaché territorial	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	35H	3		3	2	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	35H	2		2	2	0	0
Rédacteur	35H	4		4	0	0	4
Adjoint administratif principal 1ère classe	35H	6		6	6	0	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	35H	4		4	3	0	1
Adjoint administratif	35H	5		5	4	0	1
TOTAL		27		27	20	0	7
FILIERE TECHNIQUE							
Agent de maîtrise territorial	35H	2		2	1	0	1
Technicien territorial	35H	1		1	0	0	1
Adjoint technique principal 1ère classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	35H	3		3	1	0	2
Adjoint technique	35H	14		14	8	4	2
TOTAL		21		21	12	4	5
FILIERE ANIMATION							
Animateur territorial principal de 2ème classe	35H	1		1	1	0	0
Adjoint d'animation	35H	2		2	2	0	0
Adjoint d'animation	31,5H	1		1	0	0	1
TOTAL		4		4	3	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecin territorial	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial hors classe	35H	1		1	1	0	0
Psychologue territorial classe normal	27H	1		1	0	0	1
Cadre territorial de santé classe supérieure	35H	1	+1	2	1	0	1

FILIÈRE MÉDICO-SOC		1	2	3	4	5	6
Cadre territorial de santé paramédicaux	35H	1	1	1	0	0	0
Infirmière en soins généraux hors classe	35H	2	2	2	0	0	0
Infirmière en soins généraux	35H	8 +1	9	5	4	0	0
Pédicures- podologues, ergo, ortho..	35H	3	3	0	2	1	1
Masseurs kinésit, psychomotriciens	35H	3	3	1	0	2	2
Masseurs kinésit, psychomotriciens	17.5H	1	1	0	0	1	1
Aide-soignant classe supérieure	35H	22	22	20	0	2	2
Aide-soignant classe supérieure	24,5H	1	1	1	0	0	0
Aide-soignant classe supérieure	21H	1	1	1	0	0	0
Aide-soignant classe supérieure	17,5H	1	1	1	0	0	0
Aide-soignant classe normale	35H	18	18	11	2	5	5
Aide-soignant classe normale	28H	5	5	3	1	1	1
Aide-soignant classe normale	21H	1	1	0	0	1	1
Aide-soignant classe normale	15H	1	1	0	1	0	0
Assistant socio-éducatifs éducateurs sp	35H	3	3	2	0	1	1
Assistant socio-éducatifs assistante sociale	35H	1	1	1	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	35H	3	3	3	0	0	0
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	28H	1	1	1	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	35H	2	2	2	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	27H	2	2	2	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	20H	2	2	1	0	1	1
Agent social principal de 2ème classe	35H	9	9	7	0	2	2
Agent social principal de 2ème classe	27H	11	11	8	0	3	3
Agent social principal de 2ème classe	20H	8	8	6	0	2	2
Agent social principal de 2ème classe	17,5H	2	2	1	0	1	1
Agent social	35H	37	37	22	4	11	11
Agent social	28H	12	12	8	4	0	0
Agent social	27H	17	17	15	0	2	2
Agent social	20H	45	45	29	6	10	10
Agent social	17,5H	1	1	0	0	1	1
Agent social	15H	2	2	0	0	2	2
TOTAL		230	232	157	24	51	51
TOTAL GENERAL		282	284	192	28	64	64

Le COMITE SYNDICAL**Vu l'exposé de Monsieur le Président,****Après en avoir délibéré,**

ACCEPTE la création et la suppression des postes ci-dessus sur la liste des emplois du Comité des âges comme proposés ci-dessus.

DIT que la délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017 concernant le régime indemnitaire dans le cadre des IHTS, s'applique de plein droit et immédiatement à la liste des emplois du comité des âges, comme s'appliquera de plein droit et immédiatement toutes modifications à cette délibération n°20170029 en date du 19 octobre 2017.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Signé,



Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes
le :

2024041

3/3